

COMMUNIQUE DE L'INTERSYNDICALE DES MAGISTRATS

Par lettre en date du 13 juin 2024, monsieur le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature a procédé à la convocation des magistrats pour prendre part à l'Assemblée générale électorale prévue pour se tenir le 29 juin 2024 à Ouagadougou aux fins de pourvoir à l'élection des représentants de chaque grade pour siéger audit Conseil dans son nouveau format.

Prenant appui sur le fait que le nouveau format résulte de réformes non inclusives, d'une part, et manifestation attentatoires à l'indépendance de la justice, d'autre part, l'Intersyndicale des magistrats a, par message en date du 23 juin 2024, invité l'ensemble des magistrats à s'abstenir d'y prendre part.

Après la tenue de ladite assemblée, on note au bilan :

- pour le 3^{ème} grade : **00 participant sur 99 magistrats** composant le collège électoral ;
- pour le 2^{ème} grade : **02 participants sur 208 magistrats** composant le collège électoral ;
- pour le 1^{er} grade : **18 participants sur 163 magistrats** composant le collège électoral ;
- pour le grade exceptionnel : **33 participants sur 177 magistrats** composant ce collège électoral.

Au total, on retiendra alors que sur les **647 magistrats** composant l'ensemble des collèges électoraux, il y a eu **53 magistrats** qui ont pris part aux élections des représentants des différents grades et que les **594 autres magistrats** restants se sont abstenus d'y prendre part. Cette abstention reste donc historique en dépit des stratégies malsaines et multiformes utilisées par le Ministère de la justice et d'autres acteurs souterrains pour essayer de faire échec à l'appel au devoir adressé aux magistrats.

L'Intersyndicale des magistrats tient à remercier très vivement les magistrats pour cette abstention record, porteuse d'un message sans équivoque pour tout esprit averti.

Elle demeure confiante quant à leur capacité à pouvoir taire au mieux toute divergence et à s'assumer convenablement toutes les fois que cela est nécessaire.

Ouagadougou, le 30 juin 2024

Pour le Syndicat autonome
des magistrats burkinabè
(SAMAB)
Le Secrétaire général

Pour le Syndicat burkinabè
des magistrats (SBM)
Le Secrétaire général par
intérim

Pour le Syndicat des
magistrats burkinabè (SMB)
Pour le Secrétaire général, Le
Secrétaire adjoint chargé des
relations extérieures

ZABSONRE T. Bruno



KIENTGA Nestor



HIEN ZAOGUE Y Bertrand

